

# Appels à Manifestation d'Intérêt

## « Eco-innovez en Bourgogne-Franche-Comté » 2019

### REGLEMENT

A retrouver en ligne, sur le site [www.eco-innovez.com](http://www.eco-innovez.com)

#### 1. ENJEUX ET OBJECTIFS

L'un des objectifs de la Stratégie Régionale de Développement Economique et d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) est de favoriser la transition écologique et énergétique (TEE) et faire de la Région un territoire à énergie positive et zéro déchet.

Ainsi, les orientations du schéma favorisent un développement économique innovant, durable et équilibré du territoire de la région **dans le respect des objectifs de réduction de la consommation des ressources et de l'utilisation privilégiée des ressources locales et renouvelables.**

L'éco-conception, l'éco-innovation, en plus de réduire les impacts environnementaux, sont des moteurs de développement économique et permettent à la fois l'adaptation des produits et des services aux usages de demain, aux nouveaux matériaux et aux technologies innovantes.

Des opportunités d'accompagnements techniques et financiers sont à saisir par les entreprises de la région Bourgogne-Franche-Comté. Elles sont parfois méconnues. Il s'agit de les mobiliser pour aider les entreprises de la région à avancer plus rapidement et efficacement dans leur projet éco-innovant.

**L'enjeu de cet AMI (appel à manifestation d'intérêt) est de détecter les ambitions en éco-innovation des entreprises de la région et de les accompagner dans cette mutation par l'expertise disponible au sein de l'Agence Economique Régionale de Bourgogne-Franche-Comté (AER BFC). L'AER BFC est l'opérateur de cet AMI.**

C'est dans ce cadre que, l'ADEME Bourgogne Franche-Comté, la Région Bourgogne-Franche-Comté et Bpifrance ont souhaité proposer une action de soutien aux entreprises innovantes afin d'**encourager les éco-innovations en Région Bourgogne-Franche-Comté.**

Cet **appel à manifestation d'intérêt** s'adresse aux **entreprises régionales** ou groupements d'entreprises ayant un projet éco-innovant individuel ou collectif ou souhaitant savoir comment ce type de démarche peut leur permettre d'**améliorer leur compétitivité.**

Afin de simplifier la démarche des entreprises, les candidatures sont à compléter en ligne ou à télécharger via la plateforme dédiée : [www.eco-innovez.com](http://www.eco-innovez.com).



## 2. ECO-INNOVATION, DE QUOI PARLE-T-ON ?

L'**éco-innovation** se définit comme l'ensemble des innovations (techniques, conceptuelles, méthodologiques) qui contribuent directement ou indirectement à une amélioration de l'état de l'environnement. L'environnement étant pris au sens large, incluant les ressources naturelles (air, eau, sols, milieux), la biodiversité, le changement climatique, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, le cadre de vie et le développement durable de la société.

L'**objectif, pour une entreprise éco-innovante, est de revoir son offre pouvant aller jusqu'à un changement de modèle économique** (comme par exemple le passage à l'économie de la fonctionnalité). Il s'agit, comme pour toute innovation, d'un levier d'**amélioration de la compétitivité de l'entreprise**.

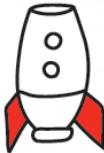
**Au sein du processus d'éco-innovation, la démarche d'éco-conception** permettra de prendre en compte l'environnement dès la phase de conception d'un produit, afin de réduire les impacts environnementaux négatifs du produit tout au long de son cycle de vie et d'éviter les transferts de pollution. L'éco-conception peut s'appliquer aux produits et aux services de tous les secteurs d'activité. (Retrouvez des exemples concrets dans la [région](#)).

## 3. NATURE DES PROJETS

L'AMI s'adresse à toutes les entreprises, de tout secteur d'activité, implantées en Bourgogne-Franche-Comté.

**A chaque étape de votre projet,  
un accompagnement adapté**

- 

**Vous avez un projet mature avec des besoins qualifiés**  
→ Contactez-nous afin que nous trouvions ensemble le financement le plus pertinent pour votre projet
- 

**Vous avez besoin d'affiner votre projet**  
→ Nous définissons ensemble les prochaines étapes et constituons un collectif d'acteurs pour soutenir votre projet
- 

**Vous voulez donner de la valeur à votre activité et découvrir l'éco-innovation**  
→ Nous diagnostiquons ensemble les potentiels éco-innovants qui s'offrent à vous.

## Profil n°1 : Vous avez un projet mature avec des besoins qualifiés et quantifiés.

Dans ce profil, vous cherchez un accompagnement technique et/ou financier pour mettre en œuvre votre projet. Vous déposez un **dossier de candidature** en ligne sur le site [www.eco-innovez.com](http://www.eco-innovez.com).

La sélection des projets se fera sur la base des différents avis et expertise du comité technique d'évaluation. En cas de sélection, différents moyens d'accompagnement pourront être proposés, au cas par cas :

- Un **accompagnement individualisé** avec l'implication d'un groupe dédié, composé de membres du réseau régional pour favoriser le développement du projet ;
- Un **soutien financier** avec une priorisation et un fléchage des systèmes d'aide régionaux ou nationaux portés par les partenaires.
- Une **communication, valorisation et promotion du projet**, avec une valorisation auprès des partenaires régionaux ;

Sont considérés comme éligibles au dispositif, les projets qui :

- Correspondent en tout ou partie à une **étude préalable ou de faisabilité**, un **programme de R&D**, un **transfert de technologies**, la mise en œuvre d'un **démonstrateur**...
- Ont pour objet le **développement de solutions innovantes** pour la conception, la fabrication de produits ou la mise en œuvre de services, procédés et systèmes éco-innovants
- Sont réalisés sur une **période maximale de trois ans** ;
- N'ont **pas encore bénéficié d'un financement** public portant sur les dépenses éligibles du projet.

### Remarques

1. *Pour être éligible, l'entreprise doit être financièrement saine (notamment : fonds propres positifs) et être à jour de ses obligations fiscales, sociales, environnementales et de l'ensemble des réglementations qui lui sont applicables.*

2. *Il est attaché une grande importance au caractère démonstratif, donc reproductible, des projets de R&D, sur la base d'une approche explicite du marché prévisible de l'innovation aidée, dans ses aspects techniques, économiques et environnementaux.*

3. *L'acquisition et la mise en œuvre d'équipements produisant des énergies renouvelables (panneaux photovoltaïques, chauffe-eau / chauffage solaires, éoliennes, chaudières bois, pompes à chaleur ou systèmes de géothermie...), de traitement et gestion des déchets ou l'utilisation d'éco-matériaux et de principes constructifs pour la construction de bâtiments (outils de production, démonstrateurs...) ne sont pas éligibles dans le cadre de cet AMI.*

4. *Dans le cas des projets collaboratifs, un pré-projet de consortium ou un schéma de la gestion de la propriété intellectuelle devra être envisagé. Sur ce point, un conseil de premier niveau pourra être dispensé par les experts de l'AER BFC.*

### Critères d'appréciation

A titre indicatif, les projets répondant à l'AMI seront évalués selon les critères suivants, dans le but d'orienter le projet vers le dispositif financier le plus pertinent :

- **Caractère innovant** : apport d'une solution à un problème non résolu jusqu'à présent ou d'une solution de substitution d'un vif intérêt technique, économique et environnemental ;
- **Caractère démonstratif, reproductible et diffusant** ;
- Réponse à un **besoin du marché** ;
- **Gains environnementaux** envisagés ;
- **Gains en compétitivité** de l'entreprise ;
- Retombées en termes **d'emploi et de développement économique durable** sur le territoire régional ;
- **Caractère incitatif** de l'aide.

## Modalités d'intervention

Les partenaires de l'AMI souhaitent mettre à disposition des projets déclarés éligibles l'ensemble de leurs dispositifs d'aide mobilisables. **La forme et le montant de l'aide seront décidés par l'organisme financeur en charge du dossier, après son instruction, sur la base d'un dossier de demande d'aide spécifique à chaque financeur.**

Les dépenses seront prises en compte en fonction des règles propres à chacun des financeurs.

A ce titre, tout projet déposé ne donne donc pas automatiquement accès à une aide. En tout état de cause, le montant de l'accompagnement ne pourra pas dépasser les fonds propres de l'entreprise.

Pour être examiné, le projet doit prévoir les **coûts estimatifs internes** (personnel, frais généraux, ...) et les **coûts estimatifs externes** (sous-traitance, équipement spécifique, ...).

L'accompagnement financier des projets lauréats peut prendre la forme, en fonction de l'entreprise candidate, de la nature et de l'état d'avancement du projet et de son budget :

- soit d'une **subvention** ;
- soit d'une **avance récupérable** ou d'un prêt à taux zéro ;
- soit d'un **prêt**.

## Profil n°2 : Vous avez besoin d'affiner votre projet et vous souhaitez être accompagné

Dans ce profil, vous cherchez un accompagnement technique pour définir plus clairement votre stratégie d'éco-innovation.

Vous rédigez une **lettre d'intention**, en ligne sur le site [www.eco-innovez.com](http://www.eco-innovez.com), décrivant l'activité actuelle de votre entreprise et votre vision de l'éco-innovation (cf. modèle joint).

En fonction des éléments fournis et de votre degré d'avancement dans la stratégie et/ou le projet d'éco-innovation, un **accompagnement personnalisé** vous sera proposé. Il sera possible de mettre en place un **groupe dédié, composé de membres du réseau régional**, pour favoriser le développement du projet qui aura été défini.

Cette première étape vous permettra d'aboutir à un accompagnement technique et financier tel que décrit dans le profil n°1 (« Vous avez un projet mature avec des besoins qualifiés et quantifiés »).

## Profil n°3 : Vous vous questionnez sur ce que l'éco-innovation peut apporter à votre stratégie d'entreprise

Dans ce profil, vous recherchez de l'information, voire de la formation, pour définir plus clairement votre stratégie d'éco-innovation. Nous vous proposons de compléter la **fiche contact**, en ligne sur le site [www.eco-innovez.com](http://www.eco-innovez.com), afin que nous puissions vous faire parvenir quelques informations sélectionnées en fonction de vos besoins.

Ce premier niveau d'information vous permettra d'évoluer vers le profil n°2 (« Vous avez besoin d'affiner votre projet et vous souhaitez être accompagné »).

Vous pourrez également bénéficier d'une aide technique de premier niveau.

## **4. MODALITES DE CANDIDATURE**

Les dossiers seront examinés par l'opérateur de l'AMI.

Selon les degrés d'avancement, il sera proposé au porteur de présenter son projet à l'AER et l'ADEME, bpifrance et la Région lors d'une audition.

Cette audition pourra être réalisée en présentiel ou par visioconférence les jours prévus dans le règlement (cf calendrier).

La présentation d'une heure maximum se déroulera de la manière suivante :

- 25 minutes de présentation du projet,
- 35 minutes de questions sur le projet et de discussion sur la suite à donner et les modalités de dépôt du dossier de demande d'aide.

A l'issue de cette réunion le porteur de projet :

- Connaîtra le caractère éligible ou non de son projet
- Connaîtra les compléments techniques et administratifs nécessaires à la poursuite de son projet
- Sera orienté vers le financement le plus pertinent, en fonction de la maturité de son projet.

À la suite de cette présentation, le porteur de projet pourra être accompagné par l'AER pour la consolidation de son dossier et ainsi fluidifier la réponse apportée par les financeurs.

*Remarques :*

→ *Selon la nature, l'envergure et l'état d'avancement des projets, d'autres dispositifs financiers pourront être mobilisés (avances récupérables, autres dispositifs régionaux...). Par ailleurs, en fonction du degré de leur maturité mais aussi du domaine couvert, les projets pourront être orientés vers d'autres appels à projets.*

→ *Les partenaires s'engagent à traiter les dossiers dans la plus stricte confidentialité.*

## **5. CALENDRIER**

L'Appel à Manifestation d'Intérêt est ouvert du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019.

2 sessions sont proposées pour cet AMI. Les dates limites de dépôt des dossiers de candidature sont fixées aux :

- 1ère session : 10 avril 2019  
Auditions organisées les 2 et 3 mai 2019
- 2ème session : 2 octobre 2019  
Auditions organisées les 5 et 6 novembre 2019

## **6. CONTACTS - RENSEIGNEMENTS**

Bénédicte Dolidzé  
03 80 40 33 98  
[bdolidze@aer-bfc.com](mailto:bdolidze@aer-bfc.com)

Jason Queudray  
03 81 81 72 62  
[jqueudray@aer-bfc.com](mailto:jqueudray@aer-bfc.com)

<http://www.eco-innovez.com/appel-a-manifestation-dinteret-bourgogne-franche-comte/>

